

PV du Conseil de la SMF du 1 février 2014

Début du conseil à 9 h 30.

Présents : Y. Aubry, D. Barlet, V. Berthé, J.-P. Borel, G. Bourgeois, P. Foulon, G. Grancher, A. Grigis, L. Guillopé, F. Klopp, O. Lafitte, E. Matheron, J. Michel (après sa nomination), G. Monna, L. Moser-Jauslin, A. Pasquale, P. Pansu, G. Pagès, M. Peigné, S. Sauret, A. Szpirglas, M. Vigué.

Excusée : C. Ropartz.

1. Approbation du procès-verbal du CA du 13 décembre. Informations diverses.

Quelques corrections du PV sont proposées. P. Foulon observe que dans son intervention « agrégés » doit être remplacé par « certifiés ». J.-P. Borel précise que « PIF » est l'abréviation de « Pratiques et Ingénierie de la Formation ».

Compte tenu des modifications apportées, le PV est approuvé à l'unanimité.

a - Nominations

Julien Michel est proposé comme *représentant de l'ADIREM à la SMF*, en remplacement de Fabrice Vandebrouck.

Au *Conseil Scientifique de la SMF* (présidé actuellement par Marie-Françoise Roy), sont sortants Yann Brenier, Philippe Michel, Jean-Christophe Yoccoz, Pierre Degond. En remplacement de ces collègues sont proposés Marie-Claude Arnaud (PR à Avignon, systèmes dynamiques), Virginie Bonnaillie-Noël (CR à Rennes, analyse numérique), Josselin Garnier (PR à Paris 7, analyse stochastique) et Tanguy Rivoal (DR à Grenoble, théorie des nombres), avec des mandats de trois ans (non immédiatement renouvelables).

San Vu Ngoc a demandé à être remplacé au poste de rédacteur en chef de la *Gazette des Mathématiciens*. L'intérim sera assuré par Bernard Helffer, qui s'occupera des numéros d'avril et de juillet. Un groupe de réflexion autour de Valerie Berthé a été créé pour réfléchir sur la présentation de la *Gazette* et redéfinir sa ligne éditoriale. V. Berthé intervient : le groupe de réflexion est composé d'Aline Bonami, Pierre Pansu, Stéphane Seuret et Bastien Mallein (doctorant), il s'est réuni trois fois et a proposé les pistes suivantes : changement de format de la *Gazette*, articles de mathématiques plus accessibles, nouvelles rubriques et nouveau style des rubriques. Un questionnaire web sera adressé aux adhérents pour recueillir leurs attentes.

M. Peigné informe le conseil que Boris Adamczewski (DR CNRS à l'université d'Aix-Marseille) a accepté de devenir le futur rédacteur en chef de la *Gazette*, à partir du 1 juillet 2014.

Le CA approuve à l'unanimité les nominations proposées.

Julien Michel joint le conseil.

b - Communication autour de l'ICM 2014

L. Guillopé informe le CA au sujet des opérations communes CNRS/SMF/SMAI/SFdS pour l'ICM 2014 à Seoul. Quatre numéros d'une lettre bimestrielle dédiée à l'ICM, à diffuser en particulier à 200 journalistes, vont sortir d'ici à août. Le premier numéro est montré au CA. Dans le second numéro, il y aura des portraits des conférenciers invités et une interview de Wendelin Werner, membre du comité exécutif de l'UMI. Bernard Helffer suit au nom de la SMF le dossier de préparation de l'ICM à Séoul. V. Berthé suggère de contacter Gaël Octavia, qui a animé le blog pour l'ICM à Hyderabad, pour un blog sur l'ICM de Séoul.

2. Budget prévisionnel 2014 et tarifs 2015

a - Budget prévisionnel 2014

M. Peigné présente le budget 2014, établi avec E. Matheron et S. Albin ; ce projet s'appuie sur le travail de C. Fermanian et M. Demazure mené au cours de l'année 2013, et propose une répartition des dépenses des recettes selon cinq grands secteurs d'activités : Livres, Revues, Membres, Grand Public, Support. Le coût total du personnel est reparti au prorata dans ces secteurs d'activités. La ligne des recettes a été affinée grâce aux recettes de la fin d'année. Les recettes ont tenu compte de l'accord INSMI et de la forte production de livres en 2013. L'exercice à venir présente encore un déficit, moindre cependant que celui des deux années précédentes.

J.-P. Borel souligne qu'il y a une partie invisible dans le budget de la SMF, celle de la prise en charge par les laboratoires et les départements d'un certain nombre de dépenses, liées notamment aux frais de déplacement et hébergement. Le montant de cette ligne invisible va sans doute diminuer à l'avenir. Par conséquent, la SMF devra réussir à combler ce manque avec des activités sur lesquelles elle fait des bénéfices. Côté Grand Public, P. Pansu observe qu'il faudra rectifier les erreurs de chiffrage des frais induits par ces activités, trop souvent sous évaluées. Les manifestations Grand Public devront demander du soutien aux collectivités locales et chercher des mécènes. L. Moser-Jauslin s'inquiète des conséquences d'une troisième année déficitaire. M. Peigné précise que la SMF a un fond de roulement d'un an environ, en baisse ces dernières années et qu'il faut à terme inverser la tendance. Une possibilité serait de solliciter des dons.

b – Proposition pour les Tarifs 2015

Les *cotisations des membres* augmentent légèrement, en passant de 70 euros en 2014 à 72 euros en 2015 pour les membres actifs et de 50 à 52 euros pour les membres retraités. La SMF compte en 2014 environ 1900 adhérents, dont 1100 à tarif membre. La cotisation à 25 euros pour la catégorie « jeunes » reste inchangée.

Pour les *revues*, il n'y a pas d'augmentation sur les tarifs des abonnements électroniques, sauf pour les *Annales de l'ENS*, qui passent de 1200 à 1500 pages (elles sont déjà passées de 1000 à 1200 pages entre 2013 et 2014, sans augmentation de prix). Les tarifs du supplément papier sont unifiés à 5ct par page. La collection *Astérisque* passera sous forme électronique, si possible au 1er janvier 2015 ; la SMF espère que les bibliothèques garderont la version papier. Les collections *Astérisque* et *Panoramas et Synthèses* verront également une augmentation de leur nombre de pages (de 2000 à 2500 pages pour *Astérisque*,

Pour les *ouvrages*, on fixe une base de 22ct par page. Le prix final d'un ouvrage est fixé par fourchette de prix, en fonction du nombre de pages. Les membres bénéficieront d'une réduction de 30%.

Au cours des dernières années, on a toujours sous-estimé les *frais d'expédition*, ce qui a porté un déficit supplémentaire de 3000 euros environ. Le montant de ces frais doit être corrigé.

Des discussions sur les tarifs et leurs augmentations s'engagent. J.-P. Borel pose la question si le tarif « retraité » ne serait pas plutôt à baisser, car le moment de la retraite peut être celui où une personne se demande s'il prolonge ou non son adhésion. Il souligne la difficulté de décider des tarifs sans connaître la situation. M. Peigné répond que certaines augmentations sont nécessaires et seront argumentées vis-à-vis des adhérents.

Les tarifs 2015 sont validés par le CA à l'unanimité.

3. Point sur les questions d'enseignement.

Une lettre, signée par J.-P. Borel et M. Peigné, a été envoyée aux *directeurs de département* pour les inciter à conforter ou construire un partenariat entre les universités et les classes préparatoires. Les membres du CA en recevront une copie.

J.-P. Borel fait un bref compte rendu de la *réunion des responsables MEEF* parcours mathématiques qui a eu lieu à l'IHP le 24 janvier 2014, avec une cinquantaine de participants. J.-P. Borel présente les cinq points d'inquiétude qui ont émergés : la situation des reçus M1-collés concours, l'intégration des PFA (Professeurs Formateurs Académiques) au sein des masters MEEF, la disparition de la licence pluridisciplinaire scientifique, la présence des rectorats dans les jurys, la formation continue qui devrait s'adresser surtout aux professeurs d'école. A. Szpirglas prend la parole et approfondit quelques-uns de ces points. Un compte rendu de la réunion du 24 janvier est en cours de finalisation et sera distribué.

La liste définitive des mentions de masters est sortie. Les syndicats ont émis un avis défavorable à la liste, en s'appuyant sur l'argumentaire de la SMF pour maths-info. G. Pagès informe le conseil d'une pétition interne à la SIF en faveur des mentions de master de type math-info. M. Peigné répond que la SMF écrira à la ministre et essaiera de travailler avec la SIF sur cette question. P. Foulon commente qu'il faudra aussi communiquer sur ces questions par les médias, pas exemple avec un article dans *Le Monde*.

J.-P. Borel informe le conseil que la SMF organisera fin mars une réunion à destination des directeurs de département de mathématiques, pour faire le point des actions à prendre dans les différentes questions liées aux formations.

4. Point sur les activités grand public - Préparation pour ICM 2014.

La troisième édition de la *Semaine des mathématiques*, au cours de laquelle les professeurs de mathématiques sont sollicités pour des conférences et des activités liées aux mathématiques, aura lieu du 17 au 22 mars 2014, sur le thème « Mathématiques au carrefour des cultures ».

Voir <http://www.education.gouv.fr/cid9384/la-semaine-des-mathematiques.html>

Pour les thèmes scientifiques de la *Journée annuelle*, autour de la Chaire Jean Morlet, l'un des conférenciers sollicité n'est pas francophone, ainsi que le collègue qui l'a invité. Le thème de la table ronde habituelle de cette journée n'est pas encore arrêté. D. Barlet suggère un débat autour du financement des mathématiques, avec l'intervention des responsables des différentes agences (ANR, Ministère,...). P. Foulon suggère quant à lui une table ronde autour de FUN (France Université Numérique) (enseignement en ligne, documentation électronique, conférences en ligne, films...).

P. Pansu demande au conseil de faire remonter des idées.

5. Point sur les publications.

S. Seuret informe le conseil que courant février 2014 les retards sur les revues et séries seront comblés, avec l'exception du volume 2 de la RHM en 2013, dont la composition s'avère plus compliquée que prévue.

6. Les mutations du secteur scientifique éditorial : le point de vue de Marie Farge, directrice de recherche CNRS en Physique. Echanges.

Marie Farge, DR CNRS en physique, docteur en physique de l'énergie et docteur en mathématiques, présente au conseil son expérience et point de vue sur le secteur scientifique éditorial. Son intérêt sur ces questions a commencé lorsqu'elle était membre du Comité d'Éthique du CNRS (COMETS) lorsque Elsevier avait coupé l'accès aux revues aux chercheurs CNRS dont la bibliothèque avait refusé le contrat (elle évoque en particulier l'affrontement entre l'université Pierre et Marie Curie et Elsevier en 2010-2011). Elle est très active dans la protestation contre les pratiques commerciales d'Elsevier, initiée par Timothy Gowers en janvier 2012. Une documentation complète est disponible à l'URL : http://wavelets.ens.fr/BOYCOTT_ELSEVIER

Dans les dernières années, le secteur éditorial scientifique a profondément changé, avec trois grandes maisons d'édition : Elsevier, Springer (maintenant hollandais) et Wiley (les autres maisons sont petites et n'ont pas de poids), qui font des profits gigantesques, et avec la pression sur les chercheurs de publier dans des revues à haut facteur d'impact. Le choix des revues à être indexées, via Scopus (=Elsevier) et ISI (=WebOfSciences=Thomas-Reuters, assez lié), est piloté par les trois maisons d'édition. Il faut remettre en cause les références bibliométriques et il faut des agences d'évaluation à grandes échelles internationales et indépendantes. La négociation pour les abonnements est

inégale : les éditeurs commerciaux arrivent flanqués d'avocats et conseillers juridiques, face à des bibliothécaires. Les mathématiques sont la seule discipline où les bibliothèques sont organisées en réseau, mais le poids des mathématiques par rapport aux autres domaines scientifiques est très faible.

Inventés initialement par les bibliothécaires, les termes « Gold Open Access » et « Green Open Access » indiquent aujourd'hui le système d'auteur-payeur et celui où on paye les abonnements (ce serait lecteur-payeur?). Un nouveau système hybride, très dangereux, où auteur-payeur et lecteur-payeur coexistent, est en train de se répandre. Le système alternatif que Marie Farge soutient s'appelle « Diamond Open Access ». Dans ce système, les frais de publication sont pris en charge par des agences de moyens, à un niveau national ou international. Un bon exemple est la plateforme Cielo au Brésil, soutenue par le gouvernement. La Commission Européenne vient de lancer un appel d'offre pour de telles plateformes. Un exemple français est revues.org, créé au début des années 2000 par le regroupement de revues françaises en sciences humaines, initialement auto-financé et maintenant soutenu par l'AMU et le CNRS. Revues.org est développé par le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo), qui serait prêt à aider la naissance d'une plateforme analogue pour les sciences. L'INSMI est favorable à la création et au soutien d'une plateforme éditoriale pour les mathématiques.

Le modèle éditorial proposé n'est pas seulement financier, mais aussi d'organisation des revues. Pour une revue de ce modèle :

- le comité éditorial a une existence légale, doit être renouvelé régulièrement et possède le titre,
- la maison d'édition n'est qu'un prestataire de service,
- le travail des scientifiques n'est pas financiarisé.

F. Klopp observe qu'un comité éditorial doit être certifié par le monde académique. P. Foulon demande quelles sont les conséquences de l'existence légale du comité (statut, impôts...). G. Pagès observe qu'un tel fonctionnement n'est pas possible pour des revues isolées, mais pour des groupements de revues en structures comparables à celles des sociétés savantes. M. Farge confirme que la structure des sociétés savantes est adaptée, mais rappelle que dans le modèle proposé il n'y aura plus ni de dépenses, ni de bénéfices. Ceci empêchera par exemple de pouvoir rétribuer du personnel. Elle pense qu'à terme il n'y aura pas de choix, car les grandes maisons d'édition vont éjecter la concurrence.

Fin de la séance à 12 h 45.

Récapitulatif des décisions

Le Conseil d'Administration de la SMF valide par vote les nominations suivantes :

- a) Julien Michel comme représentant de l'ADIREM à la SMF,
- b) Marie-Claude Arnaud, Virginie Bonnaillie-Noël, Josselin Garnier et Tanguy Rivoal au Conseil Scientifique de la SMF,
- c) Boris Adamczewski comme rédacteur en chef de la *Gazette des Mathématiciens* à partir de l'automne ; l'intérim est assuré par Bernard Helffer.
- d) Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs 2015.